

DEPOT N° A2316 DU

- 4 NOV. 1994

DEPOT N° 9h00.5635

12

ORDONNANCE

Nous,

Président du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND.

Vu la requête de Monsieur Jean-Louis ROBINET, agissant *ès-qualités* de Président du Conseil d'Administration de la Société "S.E.E.T.P. ROBINET", Société Anonyme au capital de 1.200.000 Francs, dont le siège social est à SAINT ETIENNE (42000) - 92 Rue de La Tour, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro B 604 500 538 et de Monsieur Michel ROBINET, *ès-qualités* de Président du Conseil d'Administration de la Société "ROBINET S.A.", Société Anonyme au capital de 250.000 Francs, dont le siège social est à CLERMONT-FERRAND (63000) - 76 Rue de la Parlette, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro B 398 024 562.

Vu les articles 377 de la Loi du 24 Juillet 1966 et l'article 257 du Décret du 23 Mars 1967 ainsi que l'article 15 (II) de la Loi du 11 Février 1994.

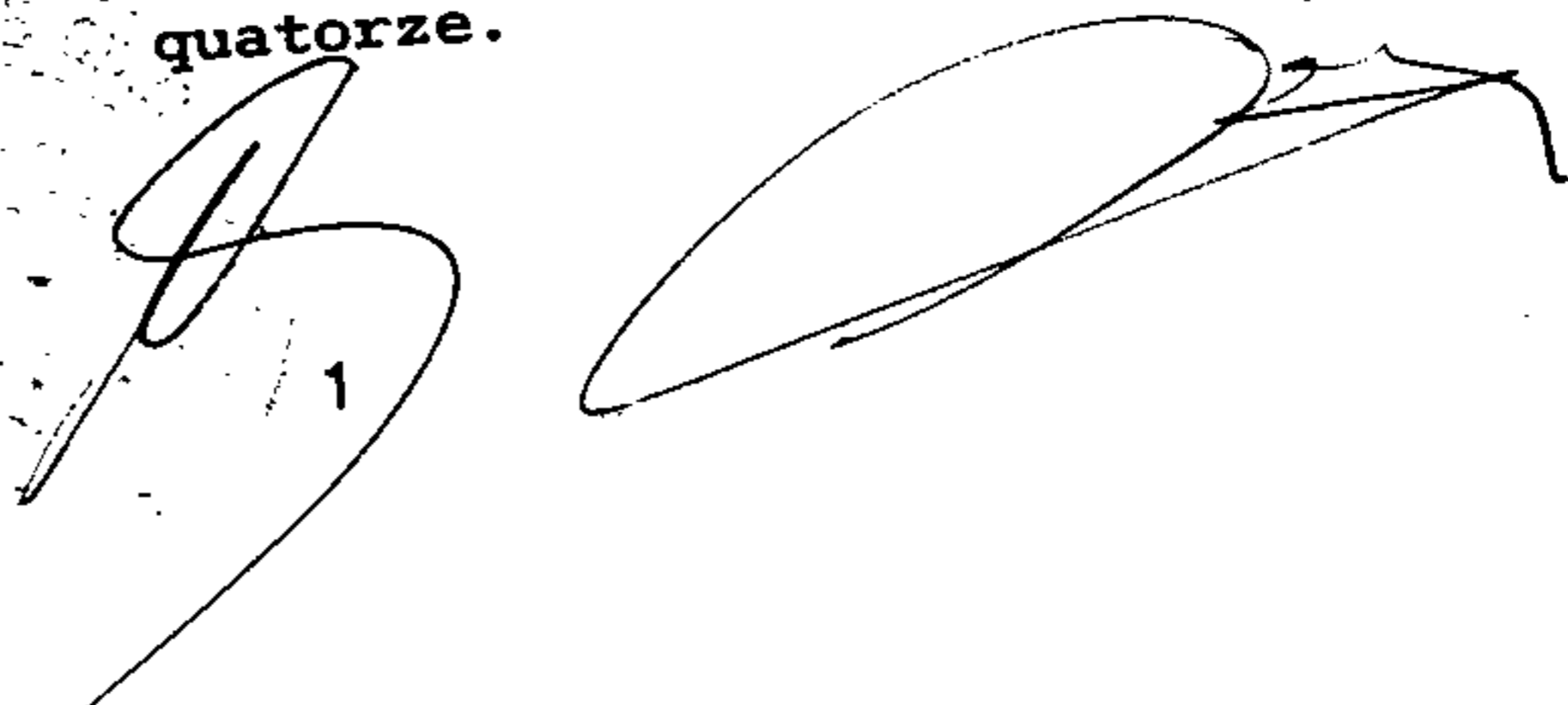
Désignons Madame Marie-Françoise GUILLIN, Commissaire aux Comptes, exerçant à CLERMONT-FERRAND (63000) - 56 Boulevard Gustave Flaubert.

en qualité de Commissaire ayant pour mission :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de l'apport partiel d'actif à effectuer par la Société "SEETP ROBINET" au profit de la Société "ROBINET S.A." ainsi que sur la valeur des apports en nature correspondant et des avantages en nature qui peuvent en résulter.

Fait à CLERMONT-FERRAND.

Le
mil neuf cent quatre vingt
quatorze.



**REQUETE CONJOINTE AU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION**

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce,

Les soussignés :

1) Monsieur Michel ROBINET

demeurant : 13 cours Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND

agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la
société ROBINET S.A.,

2) Monsieur Jean-Louis ROBINET

demeurant :

agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la
société "S.E.E.T.P. ROBINET,

ont l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

La société S.E.E.T.P. ROBINET, société anonyme au capital de 1.200.000 Francs, dont le siège social est fixé 92 rue de la Tour - 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le n° B 604 500 538, et la société ROBINET S.A., société anonyme au capital 250.000 Francs, dont le siège social est fixé 76 rue de la Parlette - 63000 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le n° B 398 024 562 étudient un projet d'apport partiel d'actif de la société S.E.E.T.P. ROBINET à la société ROBINET S.A.

Ont l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions de l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales de bien vouloir désigner un commissaire à la scission qui sera chargé d'établir, sous sa responsabilité, un rapport écrit sur les modalités de cet apport et sur la valeur des apports en nature correspondants ainsi que sur les avantages particuliers pouvant en résulter (article 15 II de la Loi du 11/02/94).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Fait à CLERMONT-FERRAND
le 26 octobre 1992

